

Plan national canicule



Plan national canicule 2018 - période de veille sanitaire jusqu'au 15 Septembre 2018

*** Nous vous rappelons que la Mairie détient un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes en situation de handicap qui en font la demande ; ces personnes sont en effet considérées comme des personnes à risques dans le cadre du plan canicule. Le registre permet aux communes de les recenser et, le cas échéant, d'organiser un contact périodique avec elles, dans le cas d'un épisode de forte chaleur.**

Actions entreprises par la préfecture :

Prise de contact de la mairie avec les personnes vulnérables

Mise en place de maraude par les associations de protection civile

Mobilisation de locaux rafraichis, climatisés dans les établissements de santé médicaux sociaux

Diffusion de conseils de comportement par les employeurs

etc...

Rappel aux usagers concernant la canicule :

En cas de malaise ou de troubles du comportement appelez un médecin

Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie

Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques

ou isolées dans votre entourage prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite, accompagnez- les dans un endroit frais



Pendant la journée fermez volets, rideaux, fenêtres, aérez la nuit

Utilisez ventilateur, climatiseur ou rendez vous dans des endroits frais : grandes surfaces, cinémas...

Mouillez- vous le corps plusieurs fois par jour

Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées buvez 1.5 l d'eau et mangez normalement

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)

Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers

Limitez vos activités physiques

* plateforme téléphonique d'information canicule à votre disposition :

No 0800 06 66 66 " canicule info services"

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/canicule>